

AU PRÉSENT

VOTRE
EMPREINTE
SUR LE
MONDE



PRINTEMPS-ÉTÉ 2018

Bulletin d'information de

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

FAIRE DE NOTRE TERRE UN MONDE MEILLEUR

**Dans le cœur
des Québécois,**
le Cardinal Léger tient
une grande place.



Son passage comme archevêque de Montréal est marqué par ses préoccupations sociales. Il se dépensera sans compter auprès des humbles, des travailleurs et des malades. Il avait une mission : faire de notre terre un monde meilleur.

Sa générosité et sa compassion étaient contagieuses. Le Cardinal Léger faisait le bien et suscitait chez les autres l'envie d'aider. C'est ainsi qu'il lance la Grande Corvée, qui permettra de construire ou de rénover des institutions venant en aide à la population. Quand il demande aux maçons, aux menuisiers, aux plombiers d'offrir quelques heures de leur temps, des milliers de volontaires répondent à son appel et mettent leur expérience au service des plus démunis. Le Cardinal Léger racontait en souriant que des motards étaient venus un soir laver les planchers de l'Hôpital Saint-Charles-Borromée. Il inspirait les gens qui, riches ou pauvres, le suivaient avec enthousiasme dans sa lutte contre la pauvreté et la misère.

Sa décision de partir en Afrique comme simple missionnaire était à la mesure de l'homme qu'était Paul-Émile Léger. Ce dernier a su sensibiliser les Québécois au sort des plus démunis dans le monde et les mobiliser dans de grandes campagnes de solidarité. Touché par la souffrance des lépreux, il revient au Canada et recueille des fonds pour mieux les soigner. L'œuvre qui s'appelait alors Fame Pereo aura permis d'apporter une aide financière à 82 léproseries réparties dans 22 pays africains.

Fidèle à lui-même dans ses dernières volontés, le Cardinal Léger a légué tous ses biens à la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, laissant ainsi une empreinte indélébile sur la vie et la mémoire de tous ceux qui ont été touchés par son humanité.

Aujourd'hui, c'est vous qui participez à la pérennité de la mission du Cardinal et qui laissez votre empreinte sur le monde.

Louise Dyotte

Conseillère principale aux dons majeurs et planifiés

« Mon rôle en ce bas monde, c'est de prêcher d'exemple, c'est d'aider les plus démunis. » *Cardinal Léger*

POSER UN GESTE GÉNÉREUX ET PAYANT

Vous vous demandez comment faire pour maintenir un flux de revenu sûr.

Avez-vous songé à une rente de bienfaisance?



Elle vous permet de soutenir L'ŒUVRE LÉGER, tout en vous procurant des revenus stables à vie, à l'abri des fluctuations des marchés financiers, et peut être très avantageuse sur le plan fiscal. Vous encaisserez un revenu élevé, peu imposé ou même totalement exempt d'impôt si vous avez 75 ans ou plus.

Vous pourrez aussi profiter d'un autre avantage : un reçu aux fins fiscales vous sera remis l'année du don. Il est de l'ordre d'au moins 20 % du capital cédé, vous faisant ainsi bénéficier de crédits d'impôt importants.

UNE RENTE POUR MOI

La rente viagère sur une seule tête procure un revenu prédéterminé à vie. Cela signifie que cette source ne s'épuisera pas de mon vivant.

« J'ai personnellement acheté une rente viagère de L'ŒUVRE LÉGER et je n'ai jamais regretté une telle décision. Lors de l'achat, j'ai décidé qu'à mon décès le capital résiduel servira à aider les sans-abri, à prévenir l'itinérance et à faciliter la réinsertion sociale des jeunes de la rue. »

R. Caron, Laval

Nos taux de rente en vigueur

Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (avril 2018).

FEMME	ÂGE	HOMME
4,45 %	66 ans	4,60 %
5,00 %	70 ans	5,50 %
5,45 %	75 ans	6,00 %
5,85 %	77 ans	6,50 %
6,40 %	80 ans	7,10 %
7,10 %	84 ans	7,70 %



UNE RENTE POUR NOUS

Avec la rente réversible, vous et votre conjoint(e) recevez les versements jusqu'au décès du dernier survivant : advenant votre décès, la rente versée sera transférée entièrement à votre conjoint(e) sa vie durant.

« Avec Thérèse, nous avons souscrit en 2008 à une rente viagère pour nous deux, une rente réversible de L'ŒUVRE LÉGER, le taux offert est compétitif, les conditions sont avantageuses et aussi on choisissait d'aider. À notre décès, l'argent servira à des projets humanitaires. La vie a fait que Thérèse a dû déménager en résidence pour recevoir tous les soins que sa maladie imposait. La rente m'a aidé à faire face à ces obligations. Ma chère Thérèse nous a quittés en mars dernier, la rente continue et elle m'aidera à mon tour à sécuriser mon avenir. »

L. Marceaux, Valleyfield

UNE RENTE POUR UN ÊTRE CHER

Vous pouvez choisir d'offrir une rente à un membre de votre famille, une nièce, une amie, un ami. Cette personne recevra la rente sa vie durant, alors que vous bénéficiez du reçu à des fins fiscales puisque c'est vous qui faites le don.

« Avec mes prestations de retraite et mes placements, j'avais suffisamment de revenus pour maintenir mon train de vie. Quand j'ai vendu ma maison, j'ai décidé de faire d'une pierre deux coups en offrant une rente viagère à mon frère. Il peut ainsi compter sur un revenu supplémentaire non imposable vu son âge et moi j'ai besoin du reçu à des fins fiscales pour réduire mes impôts. Que du bonheur partagé. »

R. Lemay, Montréal

La réputation de L'ŒUVRE LÉGER, sa bonne gouvernance et son expérience de plus de 30 ans en gestion de rentes viagères sont des gages de confiance.

ŒUVRER ENSEMBLE

Pour briser le cycle de la pauvreté et retrouver la dignité, tout individu doit pouvoir satisfaire ses besoins de base,

évoluer dans un milieu aimant et sécuritaire et exercer un rôle social valorisant au sein de sa collectivité en fonction de ses capacités.



POUR UN MONDE SANS FAIM

Aujourd'hui encore, dans le monde mais aussi au Québec, des enfants et des familles ne mangent pas à leur faim. En plus d'offrir des repas et des collations à des enfants démunis dans notre province, L'ŒUVRE LÉGER soutient des actions ayant pour objectif d'inculquer de saines habitudes alimentaires ainsi que les capacités à se préparer des repas nutritifs et à produire sa propre nourriture au moyen de l'agriculture.

« Grâce à L'ŒUVRE LÉGER, nous avons nourri **951** petites bouches pendant l'année. »

Cathy Sirais, directrice générale du Comité Gendron, Baie-Comeau

POUR UN MONDE SANS EXCLUSION

Femmes victimes de violence, jeunes dans la rue, enfants exploités et aînés en situation d'abus... En 2017, ce sont **194 179** personnes vulnérables et marginalisées qui ont été soutenues par L'ŒUVRE LÉGER et ses donateurs au Québec et **431 256** ailleurs dans le monde.

POUR UN MONDE SANS DANGER

Le nord du Cameroun connaît massacres, attentats, enlèvements, pillages et destruction de villages par le groupe terroriste Boko Haram.

Les personnes fuyant le danger ont perdu la capacité de combler leurs besoins primaires. Environ **40 000** enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère.

Sur place, L'ŒUVRE LÉGER déploie avec son partenaire local des actions pour répondre aux besoins en moyens de subsistance d'urgence.

« Merci à vous qui êtes venus jusqu'à nous et merci aux bienfaiteurs qui pensent à nous. » *Asta Djavi*, réfugiée

LES FORMES DE DON PLANIFIÉ



LA RENTE DE BIENFAISANCE

- + Revenu stable à vie; part plus importante du revenu à l'abri de l'impôt Reçu pour don d'au moins 20 % du capital cédé l'année du don
- Taux fixé à vie; pas de hausse, même si les taux augmentent Arrêt de la rente au décès, aucun montant transmis aux héritiers



LE DON TESTAMENTAIRE

- + Contribue à réduire de façon importante l'impôt à payer par la succession Permet de faire un don sans toucher à ses actifs
- Aucun avantage fiscal de son vivant Difficile d'évaluer la valeur de son héritage dans plusieurs années



LE DON DE VALEURS MOBILIÈRES

- + Permet d'éviter l'impôt sur le gain en capital Possibilité de faire un don important sans puiser dans ses liquidités
- Aucun avantage en cas de pertes sur les titres Gains imposables si les titres sont vendus plutôt que transférés à L'ŒUVRE LÉGER



LE DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE

- + Importantes économies d'impôt au décès Façon abordable de faire un don important tout en protégeant le patrimoine des héritiers
- Le prix d'une nouvelle assurance vie augmente avec l'âge Aucun avantage pour la succession si des reçus ont été produits annuellement pour les primes payées



LE DON AFFECTÉ À UN PROJET SPÉCIFIQUE

- + Soutien concret et à long terme d'un projet qui nous tient à cœur
- Don minimum de 4000 \$

Une initiative de

L'ŒUVRE LÉGER



130, avenue De l'Épée, Montréal, Québec H2V 3T2
T. 514 495-2409 | 1 877 288-7383

leger.org     

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
L'ŒUVRE LÉGER est un nom légalement utilisé par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.
Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001

